

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n° 2012.10.188

Ecole nationale du jeu
et des médias
interactifs
numériques :
convention
d'opération avec le
Syndicat mixte du
pôle image au titre du
CPER 2007/2013

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jacky BONNET, Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.10.188**

Rapporteur : Monsieur le Président

**ECOLE NATIONALE DU JEU ET DES MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES : CONVENTION
D'OPERATION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE AU TITRE DU CPER 2007/2013**

Le contrat de projets Etat Région Poitou-Charentes 2007-2013 a été signé le 19 mars 2007. L'engagement financier contractualisé dans ce cadre s'élève à 377,56 M€ pour l'Etat et 282,34 M€ pour la Région.

Parmi les projets régionaux retenus sur le volet Enseignement supérieur (Article n°3) figure l'aménagement de nouveaux locaux pour l'Ecole Nationale des Jeux et des Médias Interactifs Numériques (ENJMIN).

Initialement attribuée à l'Etat, la maîtrise d'ouvrage du projet a été confiée au Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI). Le plan de financement de cette opération a été modifié en conséquence, sans incidence sur la participation financière prévue de l'Agglomération.

Sur un coût total prévisionnel de 6 M€, l'engagement du GrandAngoulême s'élève à 875 600 € dont 291 600 € au titre de sa participation au SMPI et 584 000 € au titre du CPER, conformément à la délibération n°42 du 31 mars 2011.

Un avenant au CPER a formalisé ces évolutions. Il convient désormais de contractualiser notre engagement par la signature d'une convention d'opération avec le Syndicat Mixte du Pôle Image.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 2 octobre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER, dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007/2013, la convention avec le SMPI portant attribution d'une subvention pour la réalisation du bâtiment ENJMIN.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 octobre 2012

Affiché le :

24 octobre 2012